

RESERVÉ AU CLUB

- RÈGLEMENT
- CERTIFICAT
- LICENCE
- PHOTO
- ATTESTATION

KCE

ÉPINAY SUR ORGE
KARATÉ - BODY KARATÉ - CROSS TRAINING

PHOTO

FICHE INSCRIPTION KCE 2025-2026

NOM : PRENOM(S) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : TELEPHONE :

COURRIEL :

ACTIVITÉ : KARATÉ adultes 250€ KARATÉ enfants 200€ KARATÉ petits kims 150€

BODY - CROSS TRAINING 180€ SELF DÉFENSE 120€

Option SELF DEF 50€ (Karaté adultes - Body/CrossT) Option Body/CrossT 50€ (Karaté adultes)

DATE LIMITE DE REMISE DU DOSSIER COMPLET : 15 OCTOBRE 2025

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (**au verso de cette fiche**) et la fiche équipement et m'engage à les respecter.

Accepte **Refuse** que mon enfant ou moi-même soit photographié(e) ou filmé(e) au club lors d'entraînements, de manifestations liées au club ou de compétitions, et autorise la diffusion dans les journaux locaux, le site internet du club ou les réseaux sociaux.

Je souhaite une attestation de paiement.

Fait à Épinay sur Orge, le : Signature

RESERVE AU CLUB

RÈGLEMENT :€ CB CB X3 1 CHEQUE 3 CHEQUES **OCT/NOV/DEC**

Le président Dragan DERETA



RÈGLEMENT INTÉRIEUR au 01/09/2024

1. L'adhésion au Karaté Club Épinay implique l'approbation des statuts du club (consultables sur simple demande par mail) et de son règlement intérieur.
2. L'accès au dojo est interdit à toute personne non adhérente. Le KC Épinay sur orge se dégage de toute responsabilité sur le non-respect de cette consigne.
3. L'adhésion n'est effective qu'à la remise du dossier complet qui se compose de la fiche d'inscription remplie avec le règlement intérieur, du règlement de la cotisation. Pour les mineurs, de l'attestation sur l'honneur remplie et signée et pour les compétiteurs combats d'un certificat médical de moins d'1an. La cotisation, même en cas de paiement échelonné, n'est pas remboursable. Elle ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent.
Le bureau se réserve le droit d'accepter ou non une inscription.
4. Tout adhérent devra remettre son dossier d'inscription au plus tard à la date limite indiquée sur la fiche d'inscription
5. Pour des raisons de réglementations édictées par la Fédération et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les adhérents qui n'auront pas remis le dossier d'inscription à temps, pourront assister au cours mais n'y participeront pas.
6. Les débutants ont le droit à 2 cours d'essai. Leur dossier devra être remis complet le cours suivant.
7. Aucun remboursement sur l'adhésion ne sera effectué après le 1^{er} novembre.
8. La licence ne donne pas droit aux indemnités journalières. Si un adhérent souhaite y avoir droit en cas d'accident survenu au club ou en compétition, il se doit de contacter une assurance individuelle par ses propres moyens ou bien prendre une assurance complémentaire proposée par la Fédération.
9. Dans notre club, faire du Karaté n'est pas uniquement apprendre les bases de cet art martial. C'est aussi un ensemble de règles qui doivent être respectées :
 - Respect des horaires : un retard perturbe l'ensemble du cours
 - Respect de la tenue : le karatéka doit porter sa tenue à tous les cours, elle doit être propre et entretenue
 - **Obligation d'avoir son équipement de protections pour les cours combats (non fournis par le club)**
 - Respect de la discipline : tout manquement grave à celle-ci peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive
 - Respect du travail et de la motivation : l'attribution des grades tient compte surtout pour les enfants, des efforts et de la motivation de ces derniers. Points de bonification pour participation aux Brandous pour les adultes et les enfants.
 - Respect des principes du karaté do : humilité, honnêteté, maîtrise de soi, constituent nos principaux objectifs d'enseignement.
10. En cas de nécessité, le club se réserve le droit d'interdire temporairement l'accès des salles et d'en informer les adhérents auparavant (cas de force majeure, réparation, coupures d'eau ou d'électricité, grève etc.)
11. Le club se réserve le droit également de modifier les horaires d'ouverture du club ou d'annuler des cours de Karaté, de Body karaté – Cross Training en cas d'absences exceptionnelles du professeur. Les adhérents sont informés par email, messages groupes WhatsApp et dans la mesure du possible par affichage dans les gymnases.
12. En cas de non-respect du règlement intérieur et, par décision du bureau qui se réunira de manière exceptionnelle pour ce motif : il appartiendra au Président – et à lui seul – de valider ou non la décision prise par le bureau et ainsi prendre la responsabilité de l'exclusion temporaire ou définitive d'un adhérent selon l'article 4 des statuts.
Cette décision sera signifiée à l'intéressé par courrier A/R ainsi qu'à Monsieur le Maire d'Épinay sur orge.
13. Lors des cours de Body karaté et Cross Training, la présence des enfants des adhérents est interdite car cela perturbe le bon fonctionnement des autres associations sportives.
14. Lors de compétitions, les frais de déplacements des compétiteurs ne sont pas pris en charge par le club sauf exceptions.

POUR LES ENFANTS :

15. Dans le cadre de la prise en charge de votre enfant, celle-ci respecte certaines conditions : elle débute et se termine sur le tatami (salle d'entraînement).
16. Toujours vérifier la présence d'un professeur au début du cours, ne pas laisser l'enfant seul avant vérification. Il est important que les parents s'assurent de la présence d'un professeur avant de laisser l'enfant au cours. Les enfants sont sous la responsabilité du Karaté club d'Épinay sur orge uniquement durant les heures de cours qui correspondent à son groupe.
17. Il est demandé aux parents de venir rechercher leurs enfants à l'heure exacte de la fin des cours. Le professeur commence son cours suivant ou doit quitter les lieux pour des raisons professionnelles ou personnelles. Vos enfants seront sans surveillance en cas de retard des parents.
18. Si vous avez des questions sur votre enfant, sur les cours, ou besoin de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse : karateclubepinay@gmail.com. La disponibilité du professeur pendant son cours est difficile, il répondra à vos questions le plus rapidement possible.
19. La présence des parents dans le dojo pendant les cours est interdite sauf avis du professeur. Cela perturbe les enfants ainsi que le bon fonctionnement du cours.
20. Le club organise un ou deux passages de grades dans la saison. Le professeur peut décider que l'enfant ne présente pas l'examen (absence, manque de discipline, niveau jugé insuffisant).
21. Quand un cours est annulé, les enfants/parents sont informés par email, messages, WhatsApp et, dans la mesure du possible, par affichage au gymnase Pompidou.
22. Le club est fermé pendant les jours fériés et vacances scolaires (susceptible de changements en cours d'année).

Le président Dragan DERETA

